

PUBLICATION DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

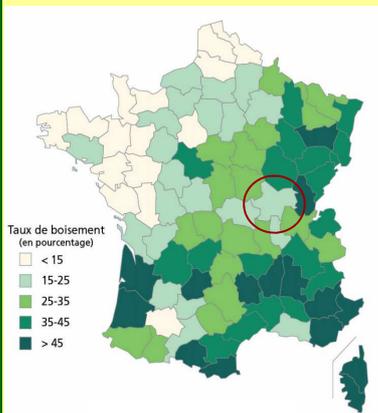


La FORÊT en Saône-et-Loire

Panorama

Juin 2014

Fig.1 : Taux de boisement des départements



Source : IGN, inventaire forestier campagnes 2008-2012

Un peu d'histoire

La forêt a subi de nombreuses mutations au cours des siècles au gré des besoins et des fonctions qui lui ont été attribuées. De concurrente à l'agriculture à pourvoyeur d'énergie, elle a vu sa superficie fluctuer.

Au début du 19^{ème} siècle, la surface forestière départementale est proche de 115 000 ha. Deux siècles plus tard, elle a connu une augmentation de 80% pour atteindre plus de 210 000 ha.

La composition de la forêt a également subi des changements avec le développement de plantations de résineux. Ainsi, dans les années 50, les résineux représentaient 5 à 6 % des peuplements forestiers, alors qu'aux abords des années 2010, leur superficie s'élève à 35 000 ha, ce qui correspond à environ 17% de la forêt.

Éléments de contexte

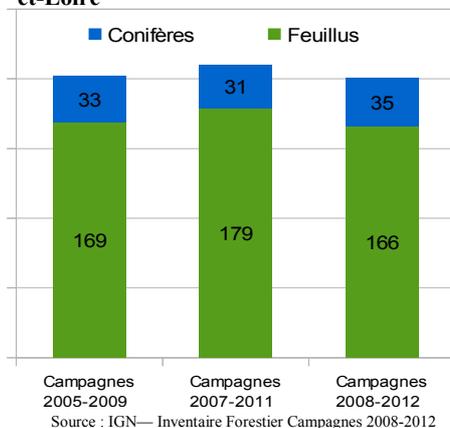
En France, la forêt couvre 16,4 millions d'hectares, soit 30% du territoire national. La surface forestière totale de la Saône-et-Loire est de 215 000 ha, soit un quart de la surface départementale. Près de 60% des départements français jouissent d'un taux de boisement supérieur.

Pour autant, la forêt est la deuxième occupation du sol après l'agriculture (plus de 60%), reflet d'un département à vocation principalement agricole.

La forêt de Saône-et-Loire est pratiquement entièrement exploitée : sur les 215 000 ha, 212 000 ha sont destinés à la production.

La présente publication se propose de dresser un panorama de la forêt de Saône-et-Loire, des plantations aux filières aval de travail du bois.

Fig.2: Les peuplements de la forêt de Saône-et-Loire



Les ressources forestières

Une forêt de feuillus à plus de 80%

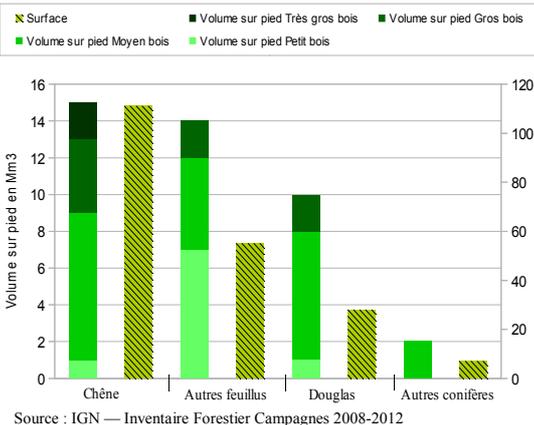
La superficie de la forêt de production avec couvert recensable¹ est de 201 000 ha, surface qui se répartit essentiellement entre peuplements de feuillus et de résineux. Les peuplements mixtes sont peu nombreux.

Par souci de simplification, le terme « forêt » désigne dans la suite de la publication la forêt de production avec couvert recensable.

La surface de forêt, de même que la répartition entre feuillus et résineux, est relativement stable ces dernières années.

Les peuplements de feuillus sont majoritaires, ils représentent 82% de la forêt.

Fig.3 : Les essences présentes dans la forêt de Saône-et-Loire



| | Petit Bois | Moyen Bois | Gros Bois | Très gros Bois |
|----------|-----------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| Diamètre | ≥ 7,5 cm et < 22,5 cm | ≥ 22,5 cm et < 47,5 cm | ≥ 47,5 cm et < 67,5 cm | ≥ 67,5 cm |

Le chêne, toujours roi des feuillus

Les forêts de feuillus sont en grande partie formées de peuplements de chênes : 67 % de chênes pédonculés ou rouvres parmi les peuplements de feuillus.

Par ailleurs, les peuplements de feuillus dominés par une seule essence représentent 59 000 ha. Les autres forêts de feuillus sont des mélanges de chênes avec d'autres essences, en particulier le charme (34 000 ha).

Les volumes sur pied de feuillus en gros bois et très gros bois sont principalement des chênes. La plupart des autres essences de feuillus sont des petits bois et moyen bois, constituant ainsi l'essentiel des taillis de feuillus.



Les résineux bien implantés avec une hégémonie du douglas

La Saône-et-Loire est également couverte par une part significative de forêts de résineux. Elles sont localisées dans l'ouest du département, en particulier dans le Morvan et dans le sud.

Sur les 35 000 ha de résineux, 28 000 ha sont en douglas (soit 80% des peuplements de résineux), formant majoritairement des peuplements mono-spécifiques. Les autres essences sont individuellement peu représentées.

En outre, elles sont surtout composées de moyen bois et de gros bois, illustrant l'arrivée à maturité des forêts de résineux plantées dans les années 70 sous l'impulsion du fonds forestier national (FFN).

Une structure de la forêt marquée par la prédominance des feuillus

Les forêts sont principalement gérées en taillis avec réserve (120 000 ha). Néanmoins, la part des forêts gérées en futaie régulière reste importante (72 000 ha), notamment en raison des plantations de résineux.

Les surfaces de **peupleraies** sont de l'ordre de quelques milliers d'hectares.

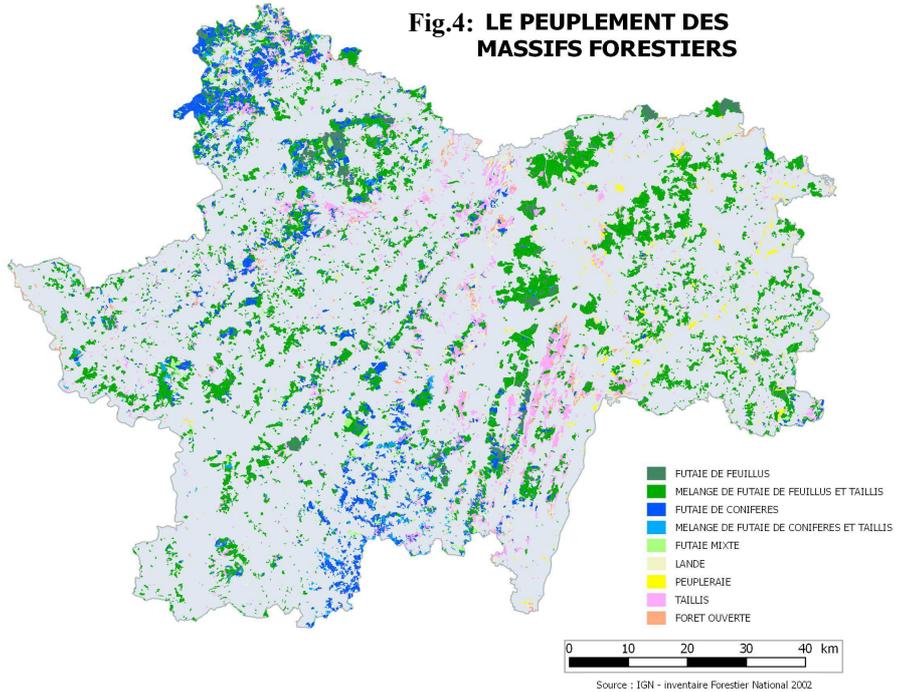
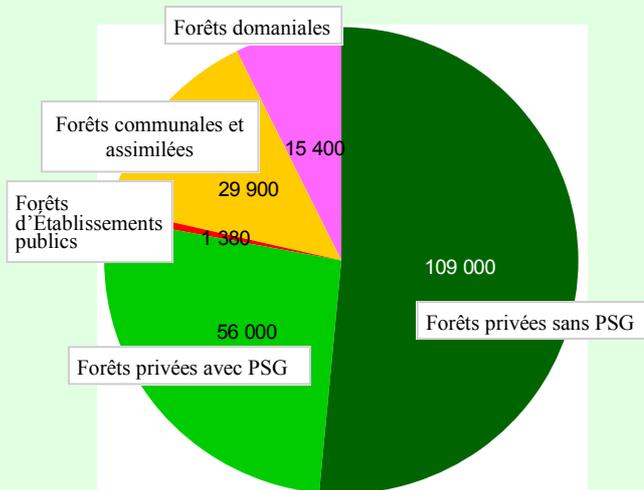


Fig.4: LE PEUPEMENT DES MASSIFS FORESTIERS



Fig.5: Répartition entre forêt privée et forêt publique
Surface en ha



Source : ONF, IGN — Inventaire forestier Campagnes 2008-2012, Sylva

PSG = Plan Simple de Gestion

La propriété forestière

Une forêt publique diversifiée, qui conserve une place significative

La forêt publique, gérée par l'ONF, couvre un peu moins d'un quart de la forêt départementale (environ 22%). Elle est constituée à plus de 60% par des forêts communales, par des forêts domaniales (environ 33%) et marginalement par des forêts d'établissements publics tels que les hôpitaux, maisons de retraite, etc...

Les forêts communales et assimilées (y compris syndicats inter-communaux) sont nombreuses : la moitié des communes du département accueille une surface boisée gérée par l'ONF. Leurs surfaces sont très hétérogènes allant de quelques hectares à près d'un millier d'hectares.

Les forêts domaniales sont bien moins nombreuses (21 forêts domaniales), mais elles sont généralement étendues, 730 ha de surface en moyenne.

L'ONF gère aussi les forêts de 11 établissements publics. Trois d'entre elles sont relativement conséquentes (plus de 200 ha), les autres ont des surfaces plus modestes (de quelques hectares jusqu'à 70 ha).

Une forêt publique en feuillus

Globalement, la forêt publique est en feuillus (environ 37 000 ha) en partage entre peuplements mélangés (58%) et peuplements monospécifiques (soit 42%).

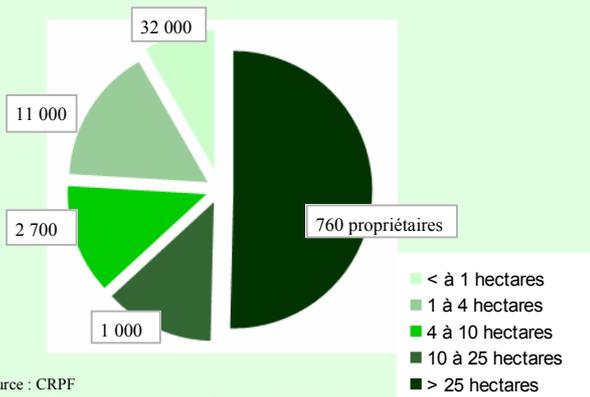
Elle se répartit principalement entre deux types de structures : les taillis avec réserve (57% des volumes de bois sur pied), illustrant plutôt la présence de peuplements mélangés, et les futaies régulières (43% du volume de bois sur pied), plutôt représentatives des forêts monospécifiques plébiscitées par le passé.

Une forêt publique relativement productive

La forêt publique de Saône-et-Loire est plutôt facilement mobilisable en raison d'une bonne desserte². La production annuelle est estimée de 6,3 m³/ha/an.

Rapportée à la production annuelle moyenne française de 5,7 m³/ha/an, la production de la forêt publique de Saône-et-Loire est tout à fait intéressante, d'autant que l'ONF applique une politique de gestion raisonnée.

Fig.6 : Répartition des propriétaires forestiers privés



Une forêt au 3/4 privée, très fragmentée

La forêt privée s'étend sur 165 000 ha, soit près de 78 % de la totalité de la forêt. Elle est très morcelée : 47 460 propriétaires se partagent la totalité des espaces boisés.

La répartition est toutefois inégale : la moitié de la forêt privée est détenue par moins de 2% des propriétaires forestiers. Ces propriétaires possèdent des surfaces importantes (plus de 25 ha) avec une moyenne de 88 ha par propriété.

Le reste de la forêt privée est éclaté entre de nombreux petits propriétaires : 67% des propriétaires disposent de moins de 1 ha.

Une forêt privée essentiellement de feuillus, avec néanmoins une part de résineux déterminante

Les peuplements de conifères constituent une part sensible des peuplements privés (environ 22 000 ha). Mais la plus grosse partie de la forêt privée reste en feuillus (80%).

En forêt privée, peuplements monospécifiques et mélangés coexistent dans les mêmes proportions qu'en forêt publique. Toutefois, la forêt privée se distingue de cette dernière par une prépondérance des futaies régulières dans les volumes de bois sur pied (17 Mm³), ce qui s'explique, en partie, par la présence de plantations résineuses.

Compte tenu de la quantité de forêts de feuillus, les volumes de taillis avec réserve demeurent remarquables, puisqu'ils atteignent 15 Mm³.

Une forêt privée également productive

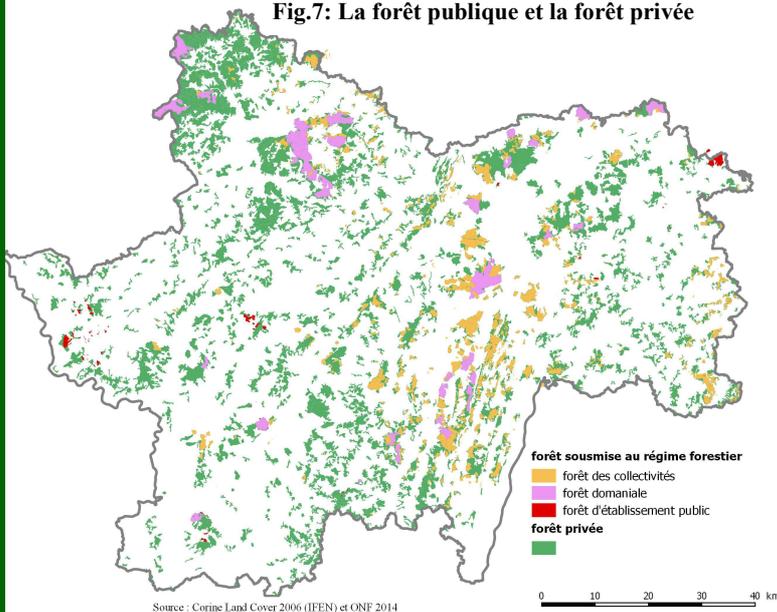
L'essentiel de la forêt privée est facile d'exploitation². Cependant, une partie de la surface boisée pourrait faire l'objet d'une amélioration pour l'exploitabilité des bois, surface estimée à 20 000 ha, soit 12% de la forêt privée.

La production annuelle de la forêt privée atteint 8,3 m³/ha/an.

De bonnes pratiques garanties

Près d'un tiers de la forêt privée dispose d'une garantie de bonne gestion que ce soit par l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion (principalement) ou par l'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles ou à un Règlement Type de Gestion.

Fig.7: La forêt publique et la forêt privée



L'exploitation des forêts

Accroissement du capital sur pied

La production brute ou accroissement matière, tous types de forêts confondus, a été estimée par l'IGN à 1,7 Mm³/an pour les campagnes d'inventaire forestier 2008-2012 [volume prenant en compte la tige principale des arbres jusqu'à une section de 7 cm de diamètre]. Or, en 2011, la récolte de bois a atteint 640 000 m³ de bois rond. Ramenée à la production annuelle, la récolte est faible : un peu plus du tiers de la production évaluée. Ces chiffres étant de même ordre de grandeur depuis plusieurs années, le capital sur pied de la forêt de Saône-et-Loire s'accroît.

Une récolte destinée en premier lieu au bois d'œuvre

Les bois issus des forêts de Saône-et-Loire sont plutôt de bonne qualité : 58 % du volume sur pied est classé qualité bois d'œuvre (qualités 1 et 2 définies par l'IGN³).

Le bois récolté a trois finalités possibles : le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois de chauffage. En Saône-et-Loire, la récolte sert essentiellement à pourvoir la filière bois d'œuvre (66% de la récolte). La qualité des bois de Saône-et-Loire et la présence d'un maillage artisanal et industriel le permettent.

Les résineux privilégiés....

Malgré la prépondérance des feuillus, ce sont principalement des conifères qui sont prélevés (près de 70% de la récolte en bois d'œuvre). Cette primauté s'explique d'une part par une forte demande en résineux, et, d'autre part par l'arrivée à maturité des résineux plantés dans les années 70.

Et notamment le douglas

Parmi les 423 000 m³ de bois d'œuvre récoltés, le douglas a une place de choix avec près de 55 % de la récolte. Puis, viennent le chêne pour près de 21 %, le sapin et l'épicéa (12%) et enfin le peuplier (8%). Les autres essences sont récoltées à titre anecdotique.



Fig.8 : La récolte de bois en Saône-et-loire en 2011
Volume en m³ de bois rond

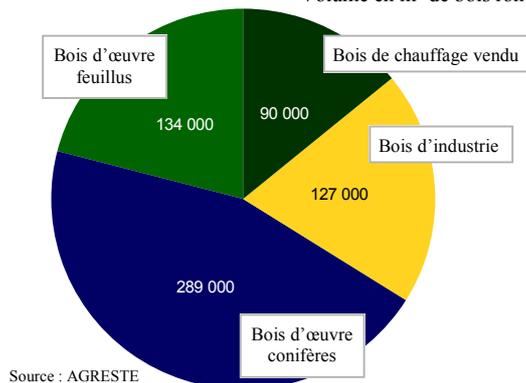


Fig.9: Évolution des volumes de bois récoltés
(Bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie)

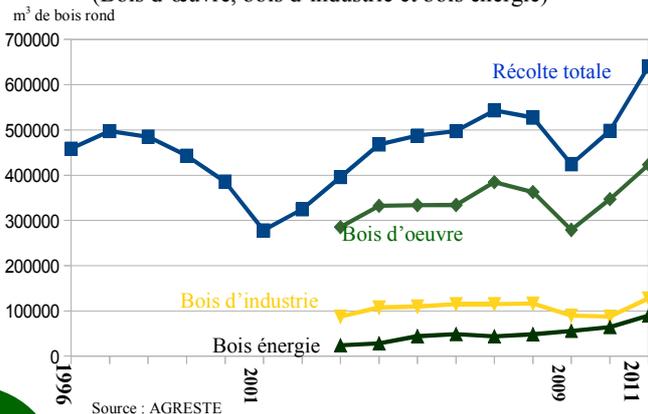
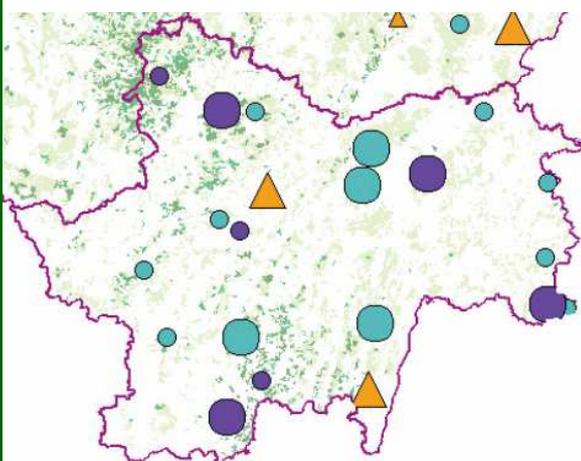


Fig.10 : Le sciage, principale activité de première transformation en Saône-et-Loire



Activités des entreprises traitant plus de 4 000 m³ de grumes

- Sciage - feuillus majoritaire (8)
- Sciage industriel - feuillus majoritaire (4)
- Sciage - résineux majoritaire (3)
- Sciage industriel - résineux majoritaire (4)
- ▲ 1^{ère} transformation (hors sciage) (0)
- ▲ 1^{ère} transformation industrielle (hors sciage) (2)

Source : AGRESTE—IGN BDCarto—CLC 2006

L'emploi

Le nombre d'emplois est estimé à 4 500 en Saône-et-Loire pour l'ensemble de la filière bois (sylviculture, exploitation forestière, transformation, négoce, transport...) dont près d'un millier en première transformation et 2 000 en seconde transformation.

Source : Aprovalbois

La vente de bois de chauffage en progression

Après le bois d'œuvre, la récolte est destinée aux bois d'industrie, principalement pour la trituration (91 % de la récolte de bois d'industrie), et enfin aux bois énergie commercialisés. Il est à noter que, bien que modeste, la récolte en bois énergie progresse significativement depuis plusieurs années : plus de 100% d'augmentation en 6 ans.

Des voyants au vert pour la récolte

Depuis 1996, la récolte de bois (toutes filières confondues) a subi deux fléchissements : un en 2001 suite à la tempête de 1999 qui a conduit à la valorisation des chablis (arbres tombés après un incident climatique) en partie hors département, et un autre en 2009, conséquence de la crise économique.

Cependant, la récolte connaît un regain en 2010 et en 2011 pour atteindre une collecte record, signe d'une vitalité du marché du bois et notamment du bois d'œuvre.

L'éco-certification en essor

Depuis 2001, les professionnels de la forêt (sylviculteurs, bûcherons, débardeurs, transporteurs...) peuvent être certifiés s'ils utilisent des produits biodégradables, non polluants et s'ils respectent des taux de prélèvements raisonnables conformes au document de gestion en vigueur.

En 2011, 42 % de la récolte est certifiée. Ce pourcentage a augmenté de 48,7 % entre les prélèvements de 2010 et ceux de 2011. Sous la pression sociétale, les professionnels du bois se dirigent de plus en plus vers l'affichage de pratiques vertueuses en matière de gestion durable des forêts et de l'environnement.

Les activités de sciages et d'industrie

Des entreprises implantées sur tout le territoire

La récolte de Saône-et-Loire est très peu exportée (moins de 5 % de la récolte). Elle est donc valorisée sur place, au moins dans un premier temps, par des entreprises locales.

La Saône-et-Loire est le département bourguignon ayant le plus d'exploitations forestières et de scieries en 2011, 87 contre 81 en Côte d'Or. Les volumes sciés s'élèvent à 160 000 m³ pour 2011, soit le tiers de la production de sciages de Bourgogne. 38 scieries se partagent la production départementale. La moitié de ces établissements est de petite taille et traite moins de 4000 m³ de grumes par an.

Les entreprises de seconde transformation sont bien implantées dans le département. Elles sont le plus souvent artisanales, mais peuvent parfois avoir une dimension plus industrielle. Elles recouvrent des activités de fabrication diversifiées : de charpente, de menuiserie, d'emballage bois, de panneaux de bois et d'objets divers en bois.

La forêt aux multiples attraits

Outre son usage productif, la forêt contribue à d'autres fonctions essentielles : lieux de biodiversité par la variété de ses écosystèmes, de continuité écologique pour certaines espèces, de respiration, de détente et de loisir. Pour toutes ces aménités, il nous appartient de la préserver en s'assurant de sa pérennité par la mise en place de pratiques, notamment sylvicoles, durables.

DEFINITIONS :

La forêt : est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 m à maturité in situ, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine.

La forêt de production : est une forêt (selon les critères définis ci-dessus) pouvant être utilisée pour produire du bois. Cela signifie que le terrain doit permettre une production de bois sans qu'une autre utilisation ou les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation (réserve intégrale, zone inaccessible, etc...)

¹ **La forêt de production avec couvert recensable** : sont exclus :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier.
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est nul et où le couvert est composé uniquement d'arbres non recensables.

Taillis simple : coupe régulière des arbres / **Futaie régulière** : arbres de même âge / **Taillis avec réserve**, ou taillis sous futaie : cohabitation du taillis avec des arbres de futaie

METHODOLOGIE IGN :

² **Exploitabilité** : évaluée selon cinq critères : la distance de débardage, la présence d'itinéraire de débardage, la pente maximale de débardage, la portance du terrain, le degré d'aspérité du terrain

³ **Détermination de la qualité du bois** : Les critères de classement s'appliquent aux billons que l'on peut trouver dans la tige. Ils sont les suivants :

- Qualité 1 : Tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine—Diamètre minimal au fin bout de 20 cm—Longueur minimale de 2 m—Bille de pied ou très belle surbille de tige, droit et sans défaut apparent, bois sain, nombre limité de nœuds;
- Qualité 2 : Menuiserie courante, charpente, coffrage, traverses—Diamètre minimal au fin bout de 20 cm—Longueur minimale de 2 m—Parties de bille et surbille de tige suffisamment rectilignes non classées en qualité 1;
- Qualité 3 : Industrie, chauffage—Tout ou partie de la tige non classée en qualité 1, en qualité 2 ou en rebut.

AVERTISSEMENT : Depuis 2004, les résultats de l'inventaire forestier fournis par l'IGN sont déterminés par échantillonnage, induisant nécessairement des marges d'erreur. Au vu de cette méthodologie, il convient de considérer les valeurs présentées dans cette publication de manière indicative, permettant de dégager des tendances.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mission « Connaissance des territoires et prospective » et Service Environnement

37 Bd Henri Dunant - CS 80140 - 71040 MACON CEDEX

Tél 03-85-21-28-00 - Fax 03-85-38-01-55 - Mél : ddt@saone-et-loire.gouv.fr

Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/>

■ Directeur de la publication : Christian DUSSARRAT ■ Impression : DDT71 ■ ©DDT 2014

